



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : M. François BONHOMME a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU

Absent : M.M Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Mme Laurence ARTERO-MOREL

Nombre de Membres
En exercice : 21
Présents : 18+1 proc.
Votants : 19

Date convocation
22/09/2023
Date d'affichage
02/10/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 02/10/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Approbation du règlement intérieur des équipements sportifs municipaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de règlement intérieur des équipements sportifs municipaux, rédigé par les membres de la Commission Vie du Village et les services municipaux.

Ce projet de règlement a pour objectif de fixer un cadre de référence qui permet de favoriser l'accès aux équipements sportifs et d'en optimiser leur utilisation.

Il a également pour mission de faciliter les relations et la compréhension entre les différents intervenants au sein des équipements sportifs de la commune de Montbazin, et de favoriser la responsabilisation de chaque utilisateur.

Le règlement validé devra ensuite être accepté par les utilisateurs des équipements municipaux (établissement scolaire, associations, clubs ou groupements divers) pour autoriser leur utilisation, et sera assorti d'une mise à jour des conventions de mise à disposition des équipements.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur des équipements sportifs municipaux, en vue de sa mise en application par les différents utilisateurs dédits équipements ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230927-2023-DELIB-60-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023